

RAPPORT ANNUEL DE LA COOPERATION
UNION EUROPEENNE –
TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA



POUR L'ANNEE 2019

Administration supérieure des îles Wallis et Futuna
Service de coordination des politiques publiques et du développement

Version n° 1 – 25 mai 2020

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION.....	3
PARTIE 1 – MOYENS MIS EN ŒUVRE	4
I:/ Acteurs.....	4
II:/ Communication et visibilité	5
PARTIE 2 – SUIVI DES PROGRAMMES.....	7
I:/ Le 10e Fonds européen de développement territorial.....	7
A°) L’enveloppe A du 10e FED territorial.....	7
1) Volet 1 de l’enveloppe A - Renforcement des capacités	7
2) Volet 2 de l’enveloppe A - Construction du Quai de Leava.....	11
B°) L’enveloppe B du 10e FED territorial.....	15
1) Présentation générale du projet EVAN	15
2) Mise en œuvre sur l’année 2019.....	15
II:/ Le 11e Fonds européen de développement territorial.....	19
A°) Présentation générale du programme	19
B°) Mise en œuvre sur l’année 2019	20
1) Le décaissement du 1er versement du programme d'appui budgétaire.....	20
2) Le recrutement de l’assistance technique long terme.....	20
3) La demande du 2ème versement du programme d'appui budgétaire	21
III:/ Le 11e Fonds européen de développement régional.....	23
A°) Présentation générale	23
B°) Mise en œuvre opérationnelle	24
C°) Mise en œuvre financière.....	24
IV:/ Le 11e Fonds européen de développement thématique	26
A°) Présentation générale	26
B°) Mise en œuvre sur l’année 2019	26
V:/ Les autres financements européens.....	27
A°) Les programmes européens hors FED.....	27
B°) Les prêts de la Banque Européenne d’Investissement.....	28
PERSPECTIVES 2020.....	29

INTRODUCTION

Le Territoire des îles Wallis et Futuna, Collectivité territoriale d’Outre-mer de la République française, est associé à l’Union Européenne sous le statut de « Pays et Territoire d’Outre-mer » (PTOM) prévu par les articles 198 à 204 du Traité sur le Fonctionnement de l’Union Européenne¹.

Cette association, qui a pour objectif la promotion du développement économique et social des pays et territoires, et l’établissement de relations économiques étroites entre ces Territoires et l’Union Européenne dans son ensemble est précisée dans une décision d’association. La décision actuellement en vigueur est la décision du 25 novembre 2013 relative à l’association des pays et territoires d’outre-mer à l’Union européenne (dite DAO) applicable jusqu’au 31 décembre 2020².

Ce statut de Territoire associé à l’Union Européenne permet, entre autre, à Wallis et Futuna de bénéficier de l’aide du Fonds Européen de Développement (FED), principal instrument de l’aide européenne à la coopération et au développement.

Au titre du FED, Wallis et Futuna bénéficie de plusieurs enveloppes distinctes :

- L’enveloppe territoriale qui ne concerne que Wallis et Futuna,
- L’enveloppe régionale qui concerne les PTOM de la région Pacifique,
- L’enveloppe thématique qui concerne l’ensemble des PTOM associés à l’Union européenne.

Le Territoire est également éligible à d’autres financements européens tels que les prêts de la Banque Européenne d’Investissement (BEI) ou encore les programmes européens hors FED.

¹ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:12012E/TXT>

² <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32013D0755&from=FR>

PARTIE 1 – MOYENS MIS EN ŒUVRE

I:/ Acteurs

Au niveau local, la coordination de la programmation et de la mise en œuvre de l'ensemble des dossiers du Territoire relevant des politiques publiques tels que les dossiers européens sont assurés par le service de coordination des politiques publiques et du développement (SCOPPD), placé sous l'autorité du Préfet, Administrateur Supérieur du Territoire et Ordonnateur Territorial du FED.

Pour assurer le suivi et la gestion des fonds européens de développement, le Territoire des îles Wallis et Futuna bénéficie du soutien et de l'accompagnement de deux interlocuteurs majeurs :

La Délégation de l'Union européenne dans le Pacifique basée à Suva, îles Fidji.

La Délégation assure la promotion et la protection des valeurs et des intérêts de l'Union Européenne dans le Pacifique, coordonne les actions et les projets de développement des pays et Territoires de la région.

Ambassadeur : M. Sujiro SEAM

Chef de coopération: M. Christoph WAGNER

Le Bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique basé à Nouméa.

Le Bureau de la Commission européenne pour les PTOM à Nouméa s'occupe du suivi de la programmation et de la mise en œuvre des projets financés dans le cadre du FED dans le Pacifique et plus particulièrement en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, à Wallis et Futuna et dans les îles Pitcairn. Il est rattaché à la Délégation de l'Union européenne dans le Pacifique basée à Suva, Fidji.

Chef du bureau : M. Tomás MATEO GOYET

Dans le cadre de la mise en œuvre du FED, des instances de consultation, de décision et d'exécution associant l'ensemble des acteurs politiques, techniques, coutumiers, socio-professionnels et associatifs sont mis en place pour assurer la supervision, la cohérence et la complémentarité des appuis, partager l'information et définir un consensus sur la mise en œuvre des projets.

Sur l'année 2019, la coopération entre le Territoire des îles Wallis et Futuna et l'Union Européenne s'est matérialisée par de nombreux échanges téléphoniques, de mails ou l'organisation de réunion Skype entre le bureau de la Commission européenne de Nouméa et le service de coordination des politiques publiques et du développement de Wallis et Futuna chargé du suivi des fonds européens.

Le Territoire a également eu le privilège d'accueillir, à deux reprises, en mars et en septembre 2019, le chef du bureau de la Commission européenne de Nouméa, M. Tomás MATEO GOYET, pour faire un point sur les dossiers et projets en cours financés ou cofinancés par l'Union européenne³, dans le cadre notamment de réunions du comité de suivi de la coopération UE-WF et du comité de pilotage de la stratégie sectorielle de développement numérique ainsi que d'un déplacement à Futuna.



Par ailleurs, les représentants du Territoire des îles Wallis et Futuna ont eu le plaisir d'être accueillis dans les locaux du bureau de la Commission européenne lors de leurs déplacements à Nouméa et par l'Ambassadeur de l'Union européenne à Fidji.

II:/ Communication et visibilité

Le Territoire des îles Wallis et Futuna s'est doté, en 2019, d'une stratégie de communication et de visibilité des actions de l'Union européenne à Wallis et Futuna⁴.

Cette stratégie (2019-2022) adoptée par les élus de l'Assemblée territoriale au mois de novembre 2019 a pour objectif de valoriser l'action de l'Union européenne sur le Territoire. Elle se décline en trois objectifs spécifiques :

Objectif spécifique 1 : Faire connaître l'Union européenne et ses opportunités de financement. La valorisation de l'engagement de l'Union européenne à Wallis et Futuna doit passer par un renforcement de la visibilité de l'Union européenne et des opportunités de financements existantes dont les Wallisiens et Futuniens peuvent bénéficier.

Objectif spécifique 2 : Faire connaître les actions financées par l'Union européenne à Wallis et Futuna. L'engagement de l'Union européenne sur le Territoire doit être renforcé par

³ Annexe n° 1 : Calendrier des missions de M. Tomás MATEO GOYET à Wallis et Futuna

⁴ Annexe n° 2 : Délibération portant adoption de la stratégie de communication et de visibilité des actions européennes à Wallis et Futuna

la connaissance des actions et activités financées à Wallis et Futuna. La connaissance des programmes européens existants et des montants alloués est une première étape qui doit être suivie d'une identification des actions concrètement financées sur le Territoire.

Objectif spécifique 3 : Faire connaître les bénéficiaires et les bénéficiaires des aides européennes. Les financements européens concourent à la réalisation d'infrastructures ou au renforcement de services du Territoire. Cependant, l'action européenne a aussi et surtout un impact sur la vie des Wallisiens et Futuniens à travers les projets mis en œuvre par les services mais également à travers les programmes européens hors FED qui bénéficient directement aux particuliers ou aux entreprises. Ainsi, il apparaît primordial de communiquer davantage sur les bénéfices des actions européennes pour les Wallisiens et Futuniens qui peuvent être des porteurs.

Cette communication sur la visibilité des actions de l'Union européenne entend toucher très largement la population wallisienne et futunienne et les personnes intéressées par le développement des îles Wallis et Futuna qu'il s'agisse indistinctement de personnes morales ou physiques, et qu'elles habitent sur le Territoire ou à l'extérieur.

Cette stratégie de communication et de visibilité des actions européennes à Wallis et Futuna sera déclinée en plans de communication annuels et mise en œuvre dès le début de l'année 2020.

PARTIE 2 – SUIVI DES PROGRAMMES

La coopération entre l'Union Européenne et le Territoire des îles Wallis et Futuna sur l'année 2019 a porté sur le suivi des dossiers suivants :

- 10^e Fonds européen de développement territorial,
- 11^e Fonds européen de développement territorial,
- 11^e Fonds européen de développement régional,
- 11^e Fonds européen de développement thématique,
- les autres financements de l'Union Européenne : Prêts de la banque européenne d'investissement et programmes européens hors FED.

I:/ Le 10e Fonds européen de développement territorial

Au sein du programme du 10^e FED territorial, il convient de distinguer

- L'enveloppe A qui se décompose en deux projets distincts :
 - 1 : Renforcement des capacités qui comprend la mise en œuvre d'activités visant à renforcer les capacités de gestion et de planification du Territoire.
 - 2 : Rénovation du quai de Leava qui comprend le recrutement d'une maîtrise d'œuvre déléguée
- L'enveloppe B qui concerne l'aide d'urgence octroyée au Territoire des îles Wallis et Futuna pour faire face aux conséquences d'évènements climatiques imprévus. Deux projets sont concernés :
 - 1 : Remise en état des établissements scolaires de Futuna touchés par le cyclone Tomas,
 - 2 : Remise en état et sécurisation du réseau électrique de l'île de Wallis suite au passage du cyclone Evan.

A°) L'enveloppe A du 10e FED territorial

1) Volet 1 de l'enveloppe A - Renforcement des capacités

a) Présentation générale du programme

La convention de financement entre l'Union européenne et Wallis et Futuna n°2013/022-908, signée en juillet 2014 par le Préfet, ordonnateur territorial des fonds européens prévoyait une enveloppe de 1.180.000 euros, dont 1.140.000 euros financés par l'Union européenne et 40.000 euros financés par le Territoire (i.e. cofinancement des devis-programmes), pour assurer le renforcement des capacités locales pour la planification économique et la gestion portuaire.

Cette convention s'est traduite concrètement par les projets suivants :

- Une assistance technique long terme auprès du service de Coordination des Politiques Publiques et du Développement (SCOPPD) ;

- Une assistance long terme auprès du service des Affaires Maritimes Ports Phares et Balises (SAMPPB) ;
- La réalisation de deux études sectorielles dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie sectorielle de développement numérique :
 - ✓ La première portant sur le développement des activités tertiaires délocalisées ;
 - ✓ La seconde portant sur le cadre juridique et réglementaire des télécommunications.
- Deux devis programmes destinés à améliorer le fonctionnement du SCOPPD et du SAMPPB :
 - ✓ Un devis-programme n°1 pour la période courant du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2017 ;
 - ✓ Un devis-programme n° 2 pour la période courant du 1^{er} août 2017 au 31 janvier 2019.



b) Mise en œuvre sur l'année 2019

La quasi-totalité des différents projets du volet 1 de l'enveloppe A du 10^e FED territorial, listés précédemment, se sont achevés et ont été clôturés en 2018. Quatre points doivent néanmoins être mentionnés pour l'année 2019 :

- La finalisation et la clôture du devis-programme n°2 ;
 - La clôture du contrat d'assistance technique au SAMPPB ;
 - La conduite de l'évaluation finale de la convention de financement ;
 - La clôture de la convention de financement.
- Clôture du devis-programme n° 2

Le devis-programme n°2 est arrivé à échéance le 31 janvier 2019. Une réunion du comité du comité de pilotage du devis-programme n°2 a eu lieu en mars 2019. Le rapport final d'exécution du devis-programme n°2 a été adopté en juin 2019 et le devis-programme n°2 a finalement été clôturé le 7 octobre 2019, après le recouvrement de l'avance non consommée.

Le montant total des dépenses payées sur la partie régie (hors imprévus) a été de 21.811 euros. Comme pour le devis-programme n°1, moins de 30% de la partie régie (hors imprévus) a été dépensé par le Territoire.

Les fonds européens ont ainsi essentiellement été utilisés pour financer des frais de fonctionnement du SCOPPD ainsi que quelques équipements, et notamment des pièces de rechange pour les cuisines des internats de Lano et de Malaetoli.

- Clôture du contrat d'assistance technique auprès du SAMPPB

Le contrat d'assistance technique au SAMPPB a été conclu au début de l'année 2016 avec la société Hydroplan pour assurer l'élaboration d'un cadre règlementaire des affaires maritimes à Wallis et Futuna, l'amélioration de l'organisation de la gestion des ports, quais et installation du Territoire et former les agents du service.

Par ordre de service n°03 en date du 15 août 2017, les missions et les résultats attendus de la part de l'assistance technique ont été révisés pour tenir compte du défaut de recrutement au sein du SAMPPB.

Près d'un tiers des jours de prestation prévus initialement au contrat n'aura finalement pas été presté. Le rapport final de cette mission qui s'est déroulée de mars 2016 à septembre 2017 a été validé en janvier 2019.

Le contrat relatif à l'assistance technique SAMPPB a été clôturé le 06 septembre 2019, le paiement final ayant eu lieu en juillet 2019.

- Evaluation finale de la convention de financement « Renforcement des capacités »

La demande de prestation a été lancée par la Commission européenne en février 2019 (ie. contrat-cadre). Suite à l'évaluation des offres reçues, le contrat d'évaluation avec le consortium ALTAIR a été signé en avril 2019.

Le Territoire a accueilli l'expert chargé de l'évaluation finale du programme « Renforcement des capacités », M. Antoine VIART, en juin et juillet 2019. A cette occasion, il a notamment:

- rencontré les différents services concernés,
- analysé la performance du programme et les résultats obtenus en comparaison avec les objectifs attendus,
- identifié les enseignements à tirer ainsi que les conclusions et recommandations associées.

Le rapport final de cette évaluation, validé en août 2019, conclu à la pertinence et à la cohérence du programme "Renforcement des capacités" ainsi qu'à l'efficience et l'efficacité relative du programme en mettant en avant les recommandations suivantes⁵ :

- renforcer et rationaliser le dispositif de pilotage et de suivi des projets FED
- en matière d'assistance technique : mieux définir les missions des assistants techniques, privilégier l'approche du « faire-faire » et rehausser leur niveau hiérarchique.

⁵ Annexe n° 3 : Rapport final de l'évaluation finale du programme « Renforcement des capacités ».

- en matière de renforcement des capacités du Territoire : renforcer le SCOPPD dans son rôle de coordination, de suivi et d'évaluation ; privilégier le recrutement d'agents permanents locaux et éviter le turn-over ; développer les compétences de la maîtrise d'ouvrage territoriale.
 - renforcer la gestion des finances publiques autour de l'approche par résultat et définir des indicateurs de performance budgétaire en lien avec l'Assemblée territoriale.
 - concernant le SAMPPB: relancer la réflexion sur le transport inter-îles ; préciser le statut du port ; adopter et faire appliquer un règlement du port ; renforcer les ressources humaines du service.
- Clôture de la convention de financement « Renforcement des capacités »

La clôture administrative de la convention de financement FED/2013/22-908 a été effectuée le 17 octobre 2019, suite à la clôture des 6 contrats de mise en œuvre et du contrat d'évaluation finale de cette dernière.

**BILAN FINANCIER DU VOLET 1 DE L'ENVELOPPE A DU 10^e FED TERRITORIAL
« RENFORCEMENT DES CAPACITES »
EN EUROS**

N° de contrat	Identification	Contribution UE (prévisionnel CF)	Montant contracté	Total des paiements effectués	Date de clôture
N° 367-864	AT SCOPPD LNPICO	325 000 €	312 200 €	288 030,18 €	09/07/2018
N° 367-865	AT SAMPPB HYDROPLAN	325 000 €	324 420 €	199 370,70 €	06/09/2019
N° 367-868	DP1	150 000 €	75 000 €	20 829,45 €	04/04/2018
N° 387-405	DP2		75 000 €	21 810,99 €	07/10/2019
N° 384-783	Etude sectorielle 1 POHL	150 000 €	62 260 €	62 260,00 €	12/07/2018
N° 386-770	Etude sectorielle 2 PLANET		86 920 €	86 920,00 €	17/09/2018
N° 406-456	Evaluation finale ALTAIR	90 000 €	40 260 €	40 260,00 €	19/09/2019
	TOTAL	1 040 000 € ⁶ *	976 060 €	719 481,32 €	17/10/2019

⁶ Au niveau de la convention de financement, concernant la contribution de l'Union européenne, deux enveloppes de 50.000 euros chacune étaient également prévues pour les audits et les imprévus mais n'auront pas été utilisées.

**BILAN FINANCIER DU VOLET 1 DE L'ENVELOPPE A DU 10^e FED TERRITORIAL
« RENFORCEMENT DES CAPACITES »
(EN XPF)**

N° de contrat	Identification	Contribution UE (prévisionnel CF)	Montant contracté	Total des paiements effectués	Date de clôture
N° 367-864	AT SCOPPD LINPICO	38 782 816 XPF	37 255 370 XPF	34 371 143 XPF	09/07/2018
N° 367-865	AT SAMPPB HYDROPLAN	38 782 816 XPF	38 713 604 XPF	23 791 253 XPF	06/09/2019
N° 367-868	DP1	17 899 761 XPF	8 949 881 XPF	2 485 615 XPF	04/04/2018
N° 387-405	DP2		8 949 881 XPF	2 602 743 XPF	07/10/2019
N° 384-783	Etude sectorielle 1 POHL	17 899 761 XPF	7 429 594 XPF	7 429 594 XPF	12/07/2018
N° 386-770	Etude sectorielle 2 PLANET		10 372 315 XPF	10 372 315 XPF	17/09/2018
N° 406-456	Evaluation finale ALTAIR	10 739 857 XPF	4 804 496 XPF	4 804 496 XPF	19/09/2019
	TOTAL	124 105 012 XPF ⁷	116 474 940 XPF	85 856 959 XPF	17/10/2019

2) Volet 2 de l'enveloppe A - Construction du Quai de Leava

La convention de financement n° FED/2013/023-435 « Transport par voie maritime – Rénovation du Quai de Leava (Futuna) » a été signée en août 2014. La contribution de l'Union européenne à ce projet s'élève à 15.350.000 euros et vise notamment à permettre :

- le recrutement d'une maîtrise d'œuvre déléguée,
- la réalisation des travaux de construction du quai de Leava.

⁷ Au niveau de la convention de financement, concernant la contribution de l'Union européenne, deux enveloppes de 5 966 587 XPF chacune étaient également prévues pour les audits et les imprévus mais n'auront pas été utilisées.



a) Suivi de la maîtrise d'œuvre déléguée

Un contrat de service pour le recrutement d'un bureau d'études spécialisé en charge de la maîtrise d'œuvre des travaux de construction du quai de Leava a été signé entre le Territoire des îles Wallis et Futuna et la société SAFEGE en mars 2016.

L'assistance à maîtrise d'œuvre, qui vient en appui du service des travaux publics (STP) quant au projet de rénovation du quai de Leava, est divisée en plusieurs étapes :

- Tranche ferme : Validation des études préalables et finalisation du projet de travaux ;
- Tranche conditionnelle 1 : Elaboration et validation du dossier d'appel d'offres ; analyse des offres ; attribution et signature du marché de travaux ;
- Tranche conditionnelle 2 : Suivi du marché des travaux jusqu'à la réception définitive des ouvrages.

Un avenant à ce contrat de service a été signé en août 2019 pour :

- étendre la durée de cette maîtrise d'œuvre à 77 mois à compter du 25 mars 2016, faisant ainsi courir le marché jusqu'au 24 août 2022 ;
- remplacer l'expert principal et un des experts non principaux.
- diminuer la valeur maximale du marché de 894.050 euros à 885.200 euros en raison de la diminution des honoraires du nouvel expert principal ;
- actualiser le calendrier des paiements ;

Le démarrage de la tranche conditionnelle 2 pour la société SAFEGE a débuté le 1^{er} mars 2019 via l'ordre de service (OS) n° 10/2019 du 19 février 2019, en même temps que le démarrage de la période de préparation du contrat de travaux par la société ETMF (1^{er} mars 2019 via l'ordre de service (OS) n°001/2019 du 19 février 2019).

Au cours de la période courant du 1^{er} mars au 31 décembre 2019, la société SAFEGE a effectué les activités suivantes :

- suivi du planning prévisionnel des travaux communiqué par la société ETMF ;
- mise en place du système informatique de suivi et de validations des études ;
- validation et suivi des études préalables à mener ;
- suivi des commandes de matériaux, des livraisons et de l'installation de chantier ;
- analyse des demandes de préfinancement déposées par la société ETMF.

Le rapport d'activités n°1 de la tranche conditionnelle 2 relatif au mois de mars 2019 a été validé en novembre 2019. Le rapport d'activités n°2 de la tranche conditionnelle 2 relatif à la période d'avril à septembre 2019 n'a pas pu être validé en 2019, compte tenu des modifications et précisions à y apporter pour satisfaire le niveau de qualité exigé.

Au niveau financier, aucun nouveau paiement n'a été effectué au profit de la société SAFEGE sur l'année 2019. Au 31 décembre 2019, 136.850 euros avaient été versés, correspondant au paiement de 91.800 euros effectué en février 2017 (tranche ferme) et au second paiement de 45.050 euros effectué en octobre 2018 (tranche conditionnelle 1).

b) Suivi des travaux de construction du quai de Leava

La marché de travaux pour la construction du quai maritime de commerce à Leava (Futuna) a été signé entre le Territoire des îles Wallis et Futuna et la société Eiffage Travaux Maritimes et Fluviaux (ETMF) en août 2018.

La période de préparation des travaux d'une durée de 8 mois qui aurait dû débuter dans un délai d'un mois à compter de la signature du marché a pris du retard en raison d'un contentieux avec une des sociétés non retenues dans le cadre de l'appel d'offres. Elle a finalement débuté le 1^{er} mars 2019 via l'ordre de service n° 001/2019.

Bien qu'au 31 octobre 2019, l'ensemble des études préalables et des commandes de matériaux n'était pas finalisé, la date de démarrage de la phase de réalisation des travaux d'une durée de 18 mois a été fixée au 1^{er} novembre 2019 via l'ordre de service n° 002/2019. Selon les termes du contrat de travaux, la réception provisoire des travaux devrait ainsi être prononcée avant le 30 avril 2021.

Au 31 décembre 2019, certaines études préalables et commandes de matériaux restaient à finaliser. Ces dernières devront aboutir dès que possible pour permettre un démarrage en suivant des travaux du quai de Leava, à charge pour la société ETMF de rattraper le retard accumulé sur la phase de préparation des travaux pour éviter l'application de pénalités de retard.

Au niveau financier, au mois d'avril 2019, une extension des dates de validité des garanties bancaires fournies par ETMF a été formellement demandée par la Commission européenne, compte tenu du retard pris pour débiter la période de préparation des travaux. Les avenants de prolongation des quatre garanties n'ont été établis que fin 2019 et transmis en mars 2020 à la Commission européenne.

Faute de disposer des avenants de prolongation des quatre garanties et des certificats d'assurance d'ETMF, aucune demande de préfinancement d'ETMF n'a pu être traitée en 2019,

sachant que sous certaines conditions, le contrat de travaux offre à la société ETMF la possibilité de bénéficier de deux préfinancements:

- une avance forfaitaire (10% du montant du marché – soit 1.251.072,81 euros) pour faire face au frais entraînés par le démarrage du marché ;
- un préfinancement (20% du montant du marché – soit 2.502.145,62 euros) pour l'acquisition de matériaux, d'équipements, d'installations et autres dépenses préalables importants nécessaires à l'exécution du marché.

Fin 2019, le remplacement du directeur de travaux initialement proposé par la société ETMF était en cours de discussion.

**BILAN FINANCIER DU VOLET 2 DE L'ENVELOPPE A DU 10^e FED TERRITORIAL « CONSTRUCTION DU QUAI DE LEAVA »
EN EUROS**

N° du contrat	Identification	Contribution UE (prévisionnel CF)	Montant contracté	Paiements UE effectués avant 2019	Paiements UE effectués en 2019	Total des paiements UE effectués
N° 367-778	MOED SAFEGE	943 000 €	885 200 €	136 850 €	0 €	136 850 €
N° 399-453	Travaux ETMF	12 792 000 €	12 510 728 €	0 €	0€	0 €
	TOTAL	13 735 000 € ⁸	13 395 928 €	136 850 €	0 €	136 850 €

**BILAN FINANCIER DU VOLET 2 DE L'ENVELOPPE A DU 10^e FED TERRITORIAL « CONSTRUCTION DU QUAI DE LEAVA »
EN XPF**

N° du contrat	Identification	Contribution UE (prévisionnel CF)	Montant contracté	Paiements UE effectués avant 2019	Paiements UE effectués en 2019	Total des paiements UE effectués
N° 367-778	MOED SAFEGE	112 529 833 XPF	105 632 458 XPF	16 330 549 XPF	0 XPF	16 330 549 XPF
N° 399-453	Travaux ETMF	1 526 491 647 XPF	1 492 926 967 XPF	0 XPF	0 XPF	0 €
	TOTAL	1 629 021 478 XPF ⁹	1 598 559 427 XPF	16 330 549 XPF	0 XPF	16 330 549 XPF

⁸ Au niveau de la convention de financement, concernant la contribution de l'Union européenne, une enveloppe de 240 000 euros et une enveloppe de 1,375 millions d'euros sont également prévues pour les évaluations et les audits, d'une part et les imprévus, d'autre part.

⁹ Au niveau de la convention de financement, concernant la contribution de l'Union européenne, une enveloppe de 28 639 618 XPF euros et une enveloppe de 1,375 millions d'euros sont également prévues pour les évaluations et les audits, d'une part et les imprévus, d'autre part.

B°) L'enveloppe B du 10e FED territorial

L'enveloppe B (aide d'urgence) du 10e FED territorial a permis de financer deux projets:

- la remise en état des établissements scolaires de Futuna à la suite du cyclone Tomas (mars 2010), d'un montant de plus d'un million d'euros, clôturé en novembre 2018 ;
- La remise en état et la sécurisation du réseau électrique de l'île de Wallis à l'issue du cyclone Evan (décembre 2012), qui sera précisé ci-après.

1) Présentation générale du projet EVAN

La convention de financement n° FED/2013/024-941 « Remise en état et sécurisation du réseau électrique de l'île de Wallis suite au passage du cyclone Evan » a été signée en juillet 2014. La contribution de l'Union européenne à ce projet s'élève à 1.623.600 euros et vise notamment à permettre l'acquisition des fournitures et la réalisation des travaux.

Les marchés de travaux et de fournitures ont été signés en juin 2017 avec la société OCEANIC ELECTRIC.

2) Mise en œuvre sur l'année 2019

a) La mise en œuvre du marché de fournitures

Suite au troisième avenant au contrat de fournitures EVAN signé en janvier 2019, le montant total maximum du contrat de fournitures EVAN s'élève à 583.455 euros, financé par l'Union européenne à hauteur de 527.000 euros et par le Territoire des îles de Wallis et Futuna à hauteur de 56.455 euros.

Fin 2019, la totalité des fournitures était livrée et payée.

Les fournitures du marché EVAN ont été réceptionnées en quatre étapes par le Territoire des îles Wallis et Futuna faisant l'objet de quatre certificats de réception provisoire partielle établis de la manière suivante :

Numéro du certificat	Date de réception provisoire	Quantité et description des fournitures
Certificat de réception provisoire partielle 1	25 juin 2018	2 340 m de fourreaux 13 200 m de câbles en aluminium
Certificat de réception provisoire partielle 2	30 janvier 2019	5 postes "point de réseau" 4 relais homopolaires 3 RSA Parafoudre + extrémités extérieures 13 extrémités intérieures
Certificat de réception provisoire partielle 3	14 février 2019	55 jonctions 1 bloc de cellule

Certificat de réception provisoire partielle 4	27 septembre 2019	60 m de câbles 1 poste "point de réseau" 1 RSA BTA 6 extrémités intérieures
--	-------------------	--

Le certificat de réception définitive partielle n°1 était en cours de signature à la fin de l'année 2019 et les suivants devront être signés dans le courant de l'année 2020.

Au niveau financier, pour ce qui concerne la contribution de l'Union européenne, deux paiements ont été effectués en mai et juin 2019, le premier d'un montant 93.816 euros et le second d'un montant de 37.005 euros.

Au 31 décembre 2019, le montant total des paiements cumulés s'élevait à 583.455 euros.

	Date de paiement	Montant €	Montant XPF
Paiement UE n° 1	Décembre 2017	210 880 €	25 164 678 XPF
Paiement Territoire n° 1	Juillet 2018	7 719 €	921 122 XPF
Paiement UE n° 2	Septembre 2018	185 499 €	22 135 919 XPF
Paiement UE n° 3	Mai 2019	93 816 €	11 195 228 XPF
Paiement UE n° 4	Juin 2019	37 005 €	4 415 871 XPF
Paiement Territoire n° 2	Octobre 2019	48 736	5 815 752 XPF
TOTAL		583 455 €	69 624 702 XPF

b) La mise en œuvre du marché de travaux

Suite à l'avenant au contrat de travaux EVAN signé en avril 2019, ce dernier est financé par l'Union européenne à hauteur de 1.019.257,22 euros et par le Territoire des îles de Wallis et Futuna à hauteur de 7.965,62 euros (environ 8% du montant global). Le montant total maximum du contrat de travaux EVAN s'élève ainsi à 1.027.222,84 euros.

Les travaux pour la sécurisation et l'enfouissement du réseau électrique de l'île de Wallis, débutés fin 2017, se sont achevés fin 2019. La réception provisoire des travaux a été prononcée au 20 novembre 2019. Au final, 13 km de réseau électrique reliant l'aéroport de Wallis, le lycée d'Etat, la centrale électrique de Mata'Ututu et les stations de pompage de Holo et Mua ont été enfouis. Ce circuit électrique souterrain a vocation à prendre le relais des lignes aériennes en cas de problèmes ou de catastrophes naturelles et à permettre notamment le maintien de la distribution d'eau potable sur l'ensemble de l'île.



Au niveau financier, pour ce qui concerne la contribution de l'Union européenne, huit paiements ont été effectués en 2019 pour un montant total de 699.840,22 euros.

Au 31 décembre 2019, le montant total des paiements cumulés s'élevait à 916.123,71 euros.

	Date de paiement	Montant €	Montant XPF
Paiement UE n°1	Septembre 2018	208 317,87 €	24 858 934 XPF
Paiement UE n° 2	Février 2019	55 430,47 €	6 614 613 XPF
Paiement UE n° 3	Février 2019	80 179,41€	9 567 949 XPF
Paiement UE n° 4	Février 2019	100 732,85 €	12 020 627 XPF
Paiement UE n° 5	Février 2019	116 828,77 €	13 941 381 XPF
Paiement UE n° 6	Mars 2019	47 704,31 €	5 692 638 XPF
Paiement UE n° 7	Juin 2019	157 081,48 €	18 744 807 XPF
Paiement UE n° 8	Août 2019	87 372,15 €	10 426 271 XPF
Paiement Territoire n°1	Novembre 2019	7 965,62 €	950 551 XPF
Paiement UE n° 9	Décembre 2019	54 510,78 €	6 504 866 XPF
TOTAL		916 123,71 €	109 332 638 XPF

Deux paiements restent à effectuer dans le cadre de la contribution de l'Union européenne (111.099,10 euros) :

- un premier au début de l'année 2020 correspondant à la dernière période des travaux (60.136,24 euros),
- un second après la réception définitive des travaux (prévue en novembre 2020) correspondant au paiement des retenues de garanties (50.962,86 euros).

BILAN FINANCIER DE L'ENVELOPPE B du 10^e FED TERRITORIAL
« AIDE D'URGENCE - EVAN »
EN EUROS

N° du contrat	Identification	Contribution UE (prévisionnel CF)	Montant contracté	Paiements UE effectués avant 2019	Paiements UE effectués en 2019	Total des paiements UE effectués
N° 383-915	EVAN Fournitures	1 550 211,91 ¹⁰	583 455 €	396 379 €	130 821 €	527 200 €
N° 383-914	EVAN travaux		1 027 222,84 €	208 317,87 €	699 840,22 €	908 158,09€

¹⁰ Au niveau de la convention de financement, l'enveloppe pour imprévus, initialement de 88 700 EUR, a été mobilisée à 3 reprises pour augmenter la contribution de l'Union européenne au contrat de travaux (72.311,91 euros). Concernant la contribution de l'Union européenne, le montant de l'enveloppe pour les évaluations et les audits s'élève ainsi à 57 000 euros, tandis que celui de l'enveloppe pour les imprévus s'élève désormais à 16.388,09 euros.

BILAN FINANCIER DE L'ENVELOPPE B du 10^e FED TERRITORIAL
« AIDE D'URGENCE - EVAN »
EN XPF

N° du contrat	Identification	Contribution UE (prévisionnel CF)	Montant contracté	Paiements UE effectués avant 2019	Paiements UE effectués en 2019	Total des paiements UE effectués
N° 383-915	EVAN Fournitures	184 989 488 XPF ¹¹	69 624 702 XPF	47 300 597 XPF	15 611 098 XPF	62 911 695 XPF
N° 383-914	EVAN travaux		122 580 291 XPF	24 858 934 XPF	83 513 153 XPF	108 372 087 XPF

¹¹ Au niveau de la convention de financement, l'enveloppe pour imprévus, initialement de 10 584 726 XPF, a été mobilisée à 3 reprises pour augmenter la contribution de l'Union européenne au contrat de travaux (8 629 106 XPF). Concernant la contribution de l'Union européenne, le montant de l'enveloppe pour les évaluations et les audits s'élève ainsi à 6 801 909 XPF, tandis que celui de l'enveloppe pour les imprévus s'élève désormais à 1 955 619 XPF.

II:/ Le 11e Fonds européen de développement territorial

L'enveloppe du 11^e FED territorial est de 19,6 millions d'euros : 19 millions d'euros en "aide directe", sous forme d'appui budgétaire et 600 000 euros en "aide indirecte" pour le recrutement d'une assistance technique et les évaluations. Le versement des paiements d'appui budgétaire suppose néanmoins que le Territoire justifie du respect des critères d'éligibilité à l'appui budgétaire et de l'atteinte des résultats escomptés.

Wallis et Futuna a décidé d'affecter l'enveloppe du 11^e FED territorial à la mise en œuvre de sa stratégie sectorielle de développement numérique dont la mise en œuvre totale est estimée à plus de 29 millions d'euros.



A°) Présentation générale du programme

La convention de financement n° FED/2017/038-908 "Programme d'appui à la stratégie sectorielle de développement numérique de Wallis et Futuna" a été signée le 1^{er} mars 2018. Elle prévoit un versement de l'aide européenne sur 4 ans (2018-2021), sous forme de tranches, au niveau du budget du Territoire.

L'aide financière européenne n'est cependant pas acquise et ne sera versée que si le Territoire justifie d'avoir remplies les conditions définies ci-dessous:

– Les conditions générales de décaissement de toutes les tranches (fixes et variables):

- 1°) progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de la Stratégie Numérique 2016-2021 : maintien de sa crédibilité et de sa pertinence ;
- 2°) mise en œuvre d'une politique macroéconomique axée sur la stabilité ;
- 3°) progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de la gestion des finances publiques ;

4°) progrès satisfaisants en ce qui concerne la mise à la disposition du public, en temps utile, d'informations budgétaires exhaustives et fiables.

– Les conditions de décaissement applicables aux tranches variables¹² :

	2018	2019	2020
Nombre d'abonnements internet (fixes et mobiles)	1880	1935	1989
Nombre d'actes de télémedecine réalisés à WF	60	150	1200
Nombre de personnes formées sur le Territoire	10	30	60
Nombre d'emplois déclarés dans le secteur des TICs	95	105	115

B°) Mise en œuvre sur l'année 2019

1) Le décaissement du 1er versement du programme d'appui budgétaire

Le premier versement du programme d'appui d'un montant de 12 millions d'euros a été effectué par la Commission européenne à la fin du mois de décembre 2018. Cette enveloppe a effectivement été reçue par le Territoire au tout début du mois de janvier 2019 et a permis de rembourser, au mois de mai 2019, le prêt relais contracté par le Territoire auprès de l'Agence Française de Développement (AFD).

En effet, au mois d'octobre 2016, un prêt relais d'un montant de 13 millions d'euros a été souscrit par le Territoire pour financer le projet de raccordement au câble numérique TUI-SAMOA. Sur l'enveloppe de 13 millions d'euros du prêt relais, **11.991.723,14 €** ont été décaissés pour alimenter le budget annexe de la stratégie numérique et régler les factures dues au fournisseur Alcatel (ASN).

Le détail de la mise en œuvre de la stratégie sectorielle de développement numérique figure dans le rapport annuel d'exécution de l'année 2019.

2) Le recrutement de l'assistance technique long terme

Après la modification du mode de gestion de ce contrat (ie. recrutement en gestion directe par la Commission européenne – contrat-cadre et non en gestion indirecte par le Territoire) au sein de la convention de financement en mars 2019, la demande de prestation a été lancée par la Commission européenne en avril 2019. Suite à l'évaluation des offres reçues, le contrat d'assistance technique a été signé avec le consortium ECORYS en juin 2019.

La mission d'assistance technique long terme composée de 3 experts doit:

- contribuer à l'élaboration des demandes de décaissement du Territoire,

¹² Avenant n°1 à la convention de financement du 11° FED territorial signé à la fin de l'année 2018, modifiant les indicateurs de suivi de la stratégie sectorielle de développement numérique, y compris les indicateurs de décaissement des tranches variables.

- accompagner les acteurs locaux pour leur permettre de faire face aux changements induits par la mise en place de l'appui budgétaire.

La première mission des experts à Wallis a eu lieu au second semestre 2019, compte tenu de deux séries de remplacement d'expert successives:

Experts	Position	Date d'arrivée	Date de départ
M. Jean-Philippe DUVERT	Chef d'équipe	26/08/2019	02/11/2019
M. Jean-Charles AMEELS	Expert en gestion des finances publiques	16/09/2019	20/10/2019
Mme Christine SPANNEUT	Expert en statistiques	16/09/2019	04/10/2019

Cette mission de terrain a donné lieu à la rédaction des documents suivants :

- une note de décaissement, précisant le respect des critères d'éligibilité à l'appui budgétaire par le Territoire des îles Wallis et Futuna et l'atteinte des indicateurs de décaissement de tranche variable pour obtenir le 2^{ème} versement du programme d'appui d'un montant de 2 millions d'euros (soit 238.663.485 XPF).
- la rédaction d'un rapport résumant les travaux conduits par les différents experts au cours de la première mission des experts à Wallis et proposant un plan de travail pour la deuxième mission des experts à Wallis prévue au 2^{ème} semestre 2020.

Ce rapport était en cours de modification par le cabinet ECORYS à la suite des observations transmises par le bureau de la Commission européenne et le Territoire des îles Wallis et Futuna à la fin de l'année 2019.

Au niveau financier, une avance forfaitaire d'un montant de 66.691 euros a été versée en juillet 2019 au contractant. La première mission des experts à Wallis donnera lieu à un paiement après l'approbation du rapport d'activités correspondant.

3) La demande du 2ème versement du programme d'appui budgétaire

La demande de décaissement du 2^{ème} versement du programme d'appui budgétaire d'un montant de 2.000.000 d'euros (soit 238.663.485 XPF) a été présentée par l'ordonnateur territorial en novembre 2019. Ce versement est composé d'une tranche fixe d'un montant de 1 million d'euros et d'une tranche variable de 1 million d'euros également.

A la fin de l'année 2019, cette demande était en cours d'analyse par les services de la Commission européenne.

BILAN FINANCIER DU 11^E FED TERRITORIAL
« MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NUMERIQUE DE WALLIS ET FUTUNA »
EN EUROS

N° du contrat	Identification	Contribution UE (prévisionnel CF)	Montant contracté	Paiements UE effectués	Paiements UE effectués	Total des paiements UE
---------------	----------------	-----------------------------------	-------------------	------------------------	------------------------	------------------------

				avant 2019	en 2019	effectués
N° 397-708	Programme d'AB	19 000 000 €	19 000 000 €	12 000 000 €	0 €	12 00000€
N° 405-727	AT Long terme	400 000 €	333 455 €	0 €	66 691 €	66 691 €

BILAN FINANCIER DU 11^E FED TERRITORIAL
« MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NUMERIQUE DE WALLIS ET FUTUNA »
EN XPF

N° du contrat	Identification	Contribution UE (prévisionnel CF)	Montant contracté	Paiements UE effectués avant 2019	Paiements UE effectués en 2019	Total des paiements UE effectués
N° 397-708	Programme d'AB	2 267 303 103 XPF	2 267 303 103 XPF	1 431 980 907 XPF	0 XPF	1 431 980 907 XPF
N° 405-727	AT Long terme	47 732 697 XPF	333 455 XPF	0 XPF	7 958 353 XPF	7 958 353 XPF

III:/ Le 11e Fonds européen de développement régional

A°) Présentation générale

Le programme du 11e FED Régional Pacifique est nommé « PROTEGE » (Projet Régional Océanien des Territoires pour la Gestion durable des Ecosystèmes). Il s'agit d'une initiative des PTOM qui vise à promouvoir un développement économique durable et résilient face au changement climatique au sein des 4 Pays et Territoires d'Outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna et Pitcairn) en s'appuyant sur la biodiversité et les ressources renouvelables.

L'Ordonnateur Régional (OR) est assuré par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Doté d'une enveloppe de 36 M€ pour la période 2018-2022, ce programme mis en œuvre par la Communauté du Pacifique (CPS) en partenariat avec le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE) et les gouvernements concernés, bénéficie également d'un cofinancement PTOM à hauteur de 131 024 euros, dont 30 000 euros de la contribution de Wallis et Futuna.

Le programme PROTEGE est structuré autour de 2 objectifs spécifiques :

- Le premier objectif spécifique vise à renforcer la durabilité, l'adaptation au changement climatique et l'autonomie des principales filières du secteur primaire. Il est décliné en deux résultats attendus :

- Thème 1 - L'Agriculture et la foresterie. Il a pour objectif d'opérer la transition agroécologique pour une agriculture, notamment biologique, adaptée au changement climatique et respectueuse de la biodiversité, et les ressources forestières doivent d'être gérées de manière intégrée et durable.
- Thème 2 - La Pêche côtière et l'aquaculture. Il a pour objectif que les ressources récifo-lagonaires et l'aquaculture soient gérées de manière plus durable, intégrée et adaptée aux économies insulaires et au changement climatique.

- Le second objectif spécifique vise à renforcer la sécurité des services éco systémiques en préservant la ressource en eau et la biodiversité. Il est décliné en 2 résultats attendus :

- Thème 3 – L'Eau. L'objectif est que l'eau soit gérée de manière intégrée et adaptée au changement climatique.
- Thème 4 - Les Espèces envahissantes coordonnées par le PROE. Les espèces exotiques envahissantes sont mieux gérées pour renforcer la protection, la résilience et la restauration des services éco systémiques et de la biodiversité.

Ces objectifs et résultats attendus sont mis en œuvre à différentes échelles géographiques, tant au niveau régional qu'au niveau local.

B°) Mise en œuvre opérationnelle

Le premier Comité de Pilotage Régional de PROTEGE, tenu les 17 et 18 juillet 2019, a rassemblé l'Union européenne, le PROE, la CPS et les 4 PTOM européens du Pacifique à Nouméa.

Les premières missions d'échanges et de programmation dans les PTOM ont révélé un grand intérêt pour le projet, des acteurs territoriaux engagés et des attentes concrètes de changement pour les territoires et les populations.

Le projet va s'attacher particulièrement à renforcer la coopération régionale entre les PTOM avec les pays ACP de la région. Il est attendu que la CPS joue ce rôle d'inclusion régionale en appuyant les acteurs des territoires à intégrer les réseaux régionaux.



Les premiers ateliers régionaux de PROTEGE se sont déroulés à la fin de l'année 2019 :

- L'atelier « Cocotier » au début du mois de novembre en Polynésie française;
- L'atelier « Pêche côtière et aquaculture » à Wallis à la fin du mois de novembre ;
- L'atelier « Forêt » prévu à Nouméa fin novembre a été reporté au début de l'année 2020.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme PROTEGE, financé par le 11^e FED régional, des conventions ont été signées par le Territoire avec la CPS et avec le PROE, pour organiser la mise en œuvre des actions du programme.

C°) Mise en œuvre financière

La programmation financière du programme PROTEGE est la suivante :

Désignation des Résultats attendus	4 PTOM
------------------------------------	---------------

(RA)	
RA1 : La transition agro-écologique	7 995 000 euros
RA2 : Les ressources récifolagunaires et l'aquaculture	6 644 474 euros
RA3 : La ressource en eau	7 355 000 euros
RA4 : La lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)	4 400 000 euros
TOTAL	26 394 474 euros

Sur l'ensemble de la programmation prévue, les conventions financières suivantes avaient été signées au 31 décembre 2019 pour le Territoire des îles Wallis et Futuna. Ces conventions correspondent au recrutement des animateurs locaux.

Communauté du Pacifique (CPS)				
Convention / thématique	Objet de la convention	Montant de la convention	Montant versé au Territoire	Date de début du contrat
Agriculture / foresterie	Coordination et appui à la mise en œuvre	224 752 €	44 950 €	01/10/19
Pêche côtière et aquaculture	Coordination et appui à la mise en œuvre	224 752 €	44 950 €	02/12/19
Gestion intégrée de l'eau	Coordination et appui à la mise en œuvre	252 000 €	50 400 €	18/11/19
Programme régional océanien pour l'environnement (PROE)				
Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	Coordination et appui à la mise en œuvre	262 992 €	78 880 €	28/10/19

Le détail de la mise en œuvre opérationnelle et financière du programme PROTEGE figure dans le rapport d'information sur la mise en œuvre des actions du programme du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2019.¹³

¹³ Annexe n° 4 : Rapport d'information sur la mise en œuvre du programme PROTEGE du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019.

IV:/ Le 11e Fonds européen de développement thématique

A°) Présentation générale

Le 11^{ème} FED thématique est un programme qui concerne l'ensemble des 26 Pays et Territoire d'Outre-mer (PTOM) de l'Union européenne pour une l'enveloppe de 17,8 millions d'euros. La définition de ce programme est géré par l'OCTA « Association pour les Pays et Territoires d'Outre-mer ».

Lors de la conférence ministérielle qui s'est tenue aux Iles Vierges Britanniques en février 2015, les PTOM se sont accordés sur les secteurs de concentration : les thématiques retenues sont « **l'énergie durable** » et « **le changement climatique** ».

B°) Mise en œuvre sur l'année 2019

A la fin de l'année 2019, la programmation du 11^e Fonds européen de développement thématique était en cours de finalisation avec une signature de la convention de financement prévue dans le courant de l'année 2020.

Dans le cadre de la programmation du programme du 11^e FED thématique un atelier sur les énergies renouvelables a été organisé à Bruxelles les 9 et 10 décembre 2019, auquel Mme Falakika TUHIMUTU-TAOFIFENUA, adjointe au chef de service du SCOPPD a pu participer.

Cet atelier avait pour objectif de:

- recueillir et comprendre les besoins des PTOMS en matière de politique énergétique;
- partager et encourager les initiatives en matière d'adaptation au changement climatique, de transition énergétique et de développement des énergies renouvelables;
- favoriser les collaborations et l'accès aux sources de financement.



Cet atelier a permis d'exprimer les besoins de financements et les grandes orientations choisies par le Territoire dans le cadre de sa programmation pluriannuelle de l'Energie (PPE) : renforcer les capacités locales dans les domaines de l'énergie et de l'aménagement du Territoire, assurer la communication et l'accompagnement des Wallisiens et Futuniens vers la transition énergétique, mettre en place des projets pilotes d'éco-mobilités.

V:/ Les autres financements européens

A°) Les programmes européens hors FED

Les Pays et territoires d'outre-mer (PTOM) ont accès aux programmes européens et aux instruments d'aide extérieure. L'article 94 de la décision d'association outre-mer (DAO) prévoit que pour la période 2014-2020, les PTOM sont notamment éligibles aux programmes suivants :

- Horizon 2020 (recherche et innovation) ;
- LIFE (environnement) ;
- COSME (PME, innovation) ;
- Erasmus + (éducation et jeunesse) ;
- Europe Créative (culture) ;
- ICD (instrument de coopération au développement).

L'OCTA a organisé les 11 et 12 décembre 2019 à Bruxelles, un atelier de formation aux programmes sectoriels de l'Union Européenne. Une délégation du Territoire composée de deux représentantes du SCOPPD a pu participer à cette formation.



Cet atelier a confirmé l'intérêt et la volonté du Territoire des îles Wallis et Futuna à s'impliquer davantage dans les programmes européens hors FED en ciblant particulièrement deux d'entre eux :

- *Le Corps Européen de solidarité*, nouvelle initiative de l'Union européenne offrant aux jeunes âgés de 18 à 30 ans la possibilité de se porter volontaire ou de travailler dans le cadre de projets de solidarité organisés dans leur pays ou à l'étranger.
- *Le programme ERASMUS+*, programme de l'Union Européenne dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport pour la période 2014-2020. En 2020, il y a 3 dates de dépôt à retenir: 5 février, 30 avril et 1 octobre.

Le Territoire des îles Wallis et Futuna entend créer dès le début de l'année 2020 son identifiant (code PIC) sur la plateforme « *Funding and tenders opportunities* » et assurer la promotion de ces deux dispositifs auprès des Wallisiens et des Futuniens.

B°) Les prêts de la Banque Européenne d'Investissement

La BEI soutient la réalisation des objectifs de l'Union européenne (UE) et finance des projets d'investissement à travers des prêts, des prises de participation et des garanties. Le fonctionnement de cette facilité est décrit dans les annexes III et IV de la décision d'association Outre-mer (DAO) du 25 novembre 2019.

En 2019, aucun nouveau prêt n'a été souscrit par le Territoire des îles Wallis et Futuna qui rembourse les prêts suivants accordés précédemment par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) :

- Le contrat de prêt n° 80318 du 20 décembre 1990 relatif à l'électrification de Futuna pour un montant global de 1 100 000 EUR (131 millions XPF). Ce prêt arrive à terme le 1 décembre 2030.
- Le contrat de prêt n° 80327 du 10 décembre 1990 relatif à l'amélioration routière pour un montant global de 600 000 EUR (71.5 millions XPF). Ce prêt arrive à terme le 1 décembre 2030.
- Le contrat de prêt n° 80344 du 11 décembre 1987 relatif à l'électrification solaire photovoltaïque pour un montant global de 80 000 EUR (9.5 millions XPF). Ce prêt arrive à terme le 1 novembre 2027.

PERSPECTIVES 2020

Pour l'année 2020, le Territoire entend assurer le suivi des programmes européens en cours :

- Améliorer le suivi des travaux de construction du Quai de Leava et assurer la clôture de l'enveloppe B – aide d'urgence suite au passage du cyclone EVAN
- Mettre en œuvre la stratégie sectorielle de développement numérique et élaborer la demande de décaissement pour obtenir le versement de la troisième tranche du 11^e FED territorial d'un montant de 2.000.000 d'euros (soit 238 663 485 XPF)

Le Territoire des îles Wallis et Futuna entend relever de nouveaux enjeux et de nouveaux challenges en assurant :

- La mise en œuvre de la stratégie de communication et de visibilité des actions de l'Union Européenne à Wallis et Futuna, adoptée à la fin de l'année 2019
- La promotion des programmes européens de mobilité hors des fonds européens de développement notamment les programmes ERASMUS + et Corps européen de solidarité.
- Le choix du secteur de concentration pour le prochain instrument européen (POST 2020) et de la modalité de l'aide européenne.